

**CENTRE COMMUNAUTAIRE SAINTE-ANNE**

**États financiers**

**Au 31 mars 2024**

**CENTRE COMMUNAUTAIRE SAINTE-ANNE**

**Table des matières**

**Au 31 mars 2024**

---

	Pages
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1-2
ÉTATS FINANCIERS	
État de la situation financière	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État des résultats	5
État des flux de trésorerie	6
Notes afférentes aux états financiers	7-12

---

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

---

Aux membres du Conseil communautaire Sainte-Anne

*Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers au 31 mars 2024 du Centre communautaire Sainte-Anne «Centre», qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, les états de l'évolution de l'actif net, des résultats, et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes aux états financiers y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

*Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de vérification généralement reconnues (NVGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Centre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Centre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Centre.

(suite)

Rapport de l'auditeur indépendant aux membres du Conseil communautaire Sainte-Anne (*suite*)

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NVGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NVGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Fredericton, Nouveau-Brunswick  
le 07 juin 2024

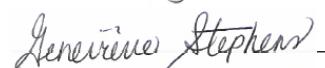
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

**CENTRE COMMUNAUTAIRE SAINTE-ANNE**  
**État de la situation financière**  
**au 31 mars 2024**

	<b>2024</b>	2023
<b>ACTIFS</b>		
<b>COURT TERME</b>		
Encaisse	<b>611 236 \$</b>	799 101 \$
Débiteurs ( <i>Note 4</i> )	<b>255 364</b>	83 492
Stock	<b>991</b>	1 970
Frais payés d'avance	<b>13 848</b>	11 404
	<b>881 439</b>	895 967
<b>IMMOBILISATIONS (<i>Note 5</i>)</b>	<b>344 725</b>	327 219
	<b>1 226 164 \$</b>	1 223 186 \$
<b>PASSIFS ET ACTIFS NETS</b>		
<b>COURT TERME</b>		
Créditeurs et charges à payer ( <i>Note 6</i> )	<b>269 290 \$</b>	158 726 \$
Revenus reportés	<b>7 500</b>	12 500
	<b>276 790</b>	171 226
<b>APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS (<i>Note 8</i>)</b>	<b>133 376</b>	171 267
	<b>410 166</b>	342 493
<b>ACTIF NET</b>		
Actif net investi en immobilisations ( <i>Note 7</i> )	<b>211 349</b>	155 952
Fonds d'actifs affectés ( <i>Note 9</i> )	<b>150 000</b>	250 000
Actif net non affecté	<b>454 649</b>	474 741
	<b>815 998</b>	880 693
	<b>1 226 164 \$</b>	1 223 186 \$

**Approuvé par le Conseil :**

 Paul Ferguson \_\_\_\_\_ Président

 Geneviève Stephens \_\_\_\_\_ Membre

**CENTRE COMMUNAUTAIRE SAINTE-ANNE**

**État de l'évolution de l'actif net**

**pour l'exercice terminé le 31 mars 2024**

---

	ACTIFS NETS INVESTIS EN IMMOBILISAT- IONS	FONDS D'ACTIFS AFFECTÉS	ACTIFS NETS NON AFFECTÉS	2024	2023
<b>SOLDE, DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	155 952 \$	250 000 \$	474 741 \$	<b>880 693 \$</b>	723 469 \$
Investissement en immobilisations	106 740	-	(106 740)	-	-
Virement interfonds	-	(100 000)	100 000	-	-
Excédent (déficit) des revenus sur les charges	(51 343)	-	(13 352)	<b>(64 695)</b>	157 224
<b>SOLDE, FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>211 349 \$</b>	<b>150 000 \$</b>	<b>454 649 \$</b>	<b>815 998 \$</b>	<b>880 693 \$</b>

**CENTRE COMMUNAUTAIRE SAINTE-ANNE**  
**État des résultats**  
**pour l'exercice terminé le 31 mars 2024**

	Budget (non vérifié)	<b>2024</b>	2023
<b>PRODUITS</b>			
Ventes de bar	5 000 \$	<b>6 558 \$</b>	5 864 \$
Entente Canada - Nouveau-Brunswick sur la promotion des langues officielles	176 000	<b>198 000</b>	206 000
Activités communautaires et culturelles	70 455	<b>54 527</b>	78 932
Ministère des Transports et de l'Infrastructure	100 000	<b>100 000</b>	100 000
Le revenu d'intérêts	17 500	<b>24 895</b>	6 532
Autres ( <i>Note 10</i> )	111 465	<b>94 185</b>	101 313
Autres subventions	39 000	<b>55 687</b>	48 977
Photocopies	2 000	<b>2 972</b>	2 634
Province du Nouveau-Brunswick ( <i>Note 11</i> )	701 629	<b>701 629</b>	715 679
Loyer - autres	345 795	<b>347 236</b>	349 806
Loyer - district scolaire	1 419 658	<b>1 480 189</b>	1 280 467
Projets étudiants	-	-	5 964
	<b>2 988 502</b>	<b>3 065 878</b>	<b>2 902 168</b>
<b>CHARGES</b>			
Nettoyage	605 000	<b>685 197</b>	590 564
Développement communautaire	123 955	<b>134 550</b>	148 167
Développement culturel	9 500	<b>3 100</b>	3 500
Électricité	620 000	<b>581 578</b>	504 025
Matériaux et fournitures	62 000	<b>139 711</b>	120 343
Autres services	324 500	<b>266 758</b>	284 391
Réparation	144 000	<b>192 136</b>	107 560
Salaires et avantages sociaux	1 307 800	<b>1 076 200</b>	943 366
	<b>3 196 755</b>	<b>3 079 230</b>	<b>2 701 916</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>			
	<b>(208 253)</b>	<b>(13 352)</b>	<b>200 252</b>
<b>AUTRES REVENUS (CHARGES)</b>			
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	-	<b>37 891</b>	31 965
Amortissement des immobilisations corporelles	-	<b>(89 234)</b>	(74 993)
	<b>(51 343)</b>	<b>(43 028)</b>	
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>			
	<b>(208 253) \$</b>	<b>(64 695) \$</b>	<b>157 224 \$</b>

**CENTRE COMMUNAUTAIRE SAINTE-ANNE**  
**État des flux de trésorerie**  
**pour l'exercice terminé le 31 mars 2024**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent de l'exercice	(64 695) \$	157 224 \$
Eléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(37 891)	(31 965)
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>89 234</u>	<u>74 993</u>
	<b>(13 352)</b>	<b>200 252</b>
Variation des éléments hors caisse du fond de roulement lié à l'exploitation		
Débiteurs	(171 872)	1 816
Stock	979	(939)
Créditeurs et charges à payer	<b>110 561</b>	(42 431)
Frais payés d'avance	(2 444)	32 568
Revenus différés	<u>(4 997)</u>	<u>(111 576)</u>
	<b>(67 773)</b>	<b>(120 562)</b>
	<b>(81 125)</b>	<b>79 690</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Apports reportés afférents	-	118 520
Dépenses liées aux immobilisations corporelles	<u>(106 740)</u>	<u>(187 421)</u>
	<b>(106 740)</b>	<b>(68 901)</b>
<b>AUGMENTATION DE L'ENCAISSE</b>	<b>(187 865)</b>	<b>10 789</b>
<b>ENCAISSE, DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>799 101</b>	<b>788 312</b>
<b>ENCAISSE, FIN DE L'EXERCICE</b>	<b><u>611 236 \$</u></b>	<b><u>799 101 \$</u></b>

# CENTRE COMMUNAUTAIRE SAINTE-ANNE

## Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2024

---

### 1. NATURE DES ACTIVITÉS

Le Centre communautaire Sainte-Anne (le «Centre») est une société de la Couronne sans but lucratif chargée d'administrer, au nom du gouvernement du Nouveau Brunswick, un centre communautaire servant principalement la communauté d'expression française de la région de Fredericton. Le Centre est administré par le Conseil communautaire Sainte-Anne. La Loi sur le Centre communautaire Sainte-Anne a reçu la sanction royale le 16 juin 1977. Elle a été proclamée et est entrée en vigueur le 22 juin 1977 et a été refondue le 30 juin 1997.

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### Base de présentation

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Le Centre applique les normes pour les organismes sans but lucratif contenues dans le manuel des comptables professionnels agréés du Canada (CPA) pour les organismes sans but lucratif. Les principales conventions comptables sont résumées dans les paragraphes qui suivent.

#### Dépenses assumées par la province du Nouveau-Brunswick

Les coûts de la construction de l'édifice utilisé par le Centre ainsi qu'une partie des réparations et améliorations effectuées à la propriété ont été payés par la province du Nouveau-Brunswick, qui est le propriétaire. Les montants en question ne sont pas inscrits dans les états financiers du Centre.

#### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'origine. Le Centre a adopté une politique qui consiste à comptabiliser les immobilisations acquises ayant une valeur individuelle de 5 000 \$ ou moins comme charge. Les dispositions d'immobilisations sont éliminées des comptes à leur valeur comptable nette. Les charges de réparations et d'entretien sont imputées aux frais d'exploitation. Les améliorations, qui prolongent la durée de vie d'un actif détenu par le Centre (ex: qui augmentent la capacité des services ou diminuent les coûts futurs), sont capitalisées. Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective, selon la méthode linéaire aux taux annuels suivants:

Améliorations aux installations	10 ans
Équipements et mobilier	10 ans
Équipements informatiques	5 ans
Véhicules à moteur	5 ans

(suite)

---

# CENTRE COMMUNAUTAIRE SAINTE-ANNE

## Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2024

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (*suite*)

#### Constatation des produits

Le Centre suit la méthode du report pour comptabiliser les apports, lesquels se composent du financement des projets et des subventions gouvernementales.

Le Centre inscrit les subventions d'exploitation à titre de revenus dans la période à laquelle elles se rapportent.

Les apports restreints aux achats d'immobilisations sont reportés et amortis aux revenus à un taux correspondant au taux d'amortissement des immobilisations connexes. Les apports non-restreints sont comptabilisées à titre de revenus dans l'exercice pendant lequel elles sont gagnés si le montant à recevoir peut être estimé de manière raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus différés comprennent des subventions reçues avant la fin de l'exercice, mais non gagnées à la fin de l'exercice.

#### Estimation

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur le montant des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les endroits importants où de telles estimations sont faites sont l'élaboration de la valeur des comptes recevables, avantages sociaux des employés et la durée de vie pour l'amortissement des immobilisations. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations si des informations supplémentaires deviennent disponibles dans le futur.

#### Stock

Le stock est comptabilisé au coût ou à la valeur de réalisation nette, si celle-ci est inférieure. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les coûts associés à la vente ou à la sortie.

#### Encaisse

L'encaisse est une somme d'argent comptant disponible en mains propres, dans un établissement financier ou dans un autre compte monétaire.

#### Prestations de maladies accumulées

Les employés du Centre ont droit à des prestations de maladie qui s'accumulent, mais qui ne s'acquièrent pas. La direction a calculé le montant de l'obligation reliée aux prestations de maladie et a déterminé que ce montant n'est pas significatif, donc l'obligation n'est pas enregistrée dans ces états financiers.

(*suite*)

---

# CENTRE COMMUNAUTAIRE SAINTE-ANNE

## Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2024

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (*suite*)

#### Dépenses de pension payées par la province du Nouveau-Brunswick

Les employés à temps plein du Centre ont droit à des prestations de retraite en vertu du Régime de pension de retraite de la fonction publique du Nouveau-Brunswick. Depuis le 1er janvier 2014, le gouvernement provincial a converti ce régime en un régime à risques partagés dans les services publics. Dans le cadre de ce nouveau régime, la participation de tous les employés permanents est obligatoire. Le régime continue d'être un régime de retraite interentreprise en vertu duquel des cotisations sont versées à la fois par l'employeur et les employés. Le coût du Centre est limité à ses cotisations annuelles qui étaient de 80 593 \$ pour l'exercice (55 367 \$ en 2023).

#### Constatation des charges

Le Centre utilise la méthode de la comptabilisation d'exercice pour les charges. Les montants payés ou à payer sont comptabilisés en tant que charges dans la période que les biens sont délivrés ou les services sont fournis au Centre. Les montants payés d'avance sont présentés en tant que frais payés d'avance.

---

# CENTRE COMMUNAUTAIRE SAINTE-ANNE

## Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2024

---

### 3. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### *Juste valeur des actifs et des passifs financiers*

Les instruments financiers comprennent l'encaisse, les débiteurs, les créiteurs et les charges à payer. En raison de leurs échéances à court terme, tous les instruments financiers sont constatés à une valeur comptable considérée comme approximation de la juste valeur.

À moins d'avis contraire, la direction est d'avis que le Centre n'est pas assujetti à des risques importants liés aux taux d'intérêt ou aux taux de change provenant de ces instruments financiers car leurs échéances sont à court terme.

#### *Risque de crédit*

Le risque de crédit survient en raison de l'incertitude de prédire les difficultés financières que les organisations peuvent rencontrer qui les rendraient incapables de satisfaire leurs engagements vers le Centre. Le Centre atténue ce risque en ayant une combinaison diversifiée d'organisations, limitant ainsi l'exposition au risque d'une seule organisation. La direction est d'avis qu'il n'y a pas de risque de crédit important au 31 mars 2024.

L'exposition maximale à ce risque correspond au solde des comptes débiteurs au 31 mars 2024, qui s'élève à 255 364 \$.

#### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir éteindre ou respecter une obligation dans les délais ou à un coût raisonnable. Le Centre reçoit suffisamment de fonds de la province et de ses activités d'opération afin de respecter ses obligations lorsqu'elles viennent à échéance.

---

### 4. DÉBITEURS

	2024	2023
Débiteurs	<b>214 896 \$</b>	60 436 \$
Provision créances irrécouvrables	-	(36 913)
Produits à recevoir	<b>2 650</b>	18 024
T.V.H. à recevoir	<b>37 818</b>	41 945
	<b>255 364 \$</b>	<b>83 492 \$</b>

---

### 5. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2024 Valeur nette	2023 Valeur nette
Améliorations aux installations	1 036 027 \$	1 000 458 \$	<b>35 569 \$</b>	76 092 \$
Équipements et mobilier	1 071 554	820 043	<b>251 511</b>	246 488
Véhicules à moteur	119 647	62 639	<b>57 008</b>	-
Équipements informatiques	75 681	75 044	<b>637</b>	4 639
	<b>2 302 909 \$</b>	<b>1 958 184 \$</b>	<b>344 725 \$</b>	<b>327 219 \$</b>

---

**CENTRE COMMUNAUTAIRE SAINTE-ANNE**

**Notes afférentes aux états financiers**

**Au 31 mars 2024**

---

**6. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER**

	<b>2024</b>	2023
Comptes créditeurs	<b>230 593 \$</b>	109 322 \$
Charges à payer	-	12 000
Montants recueillis au nom d'autres organismes	<b>1 230</b>	1 230
Salaires et bénéfices à payer	<b>35 280</b>	13 182
Autres comptes créditeurs	<b>2 187</b>	22 992
	<b>269 290 \$</b>	158 726 \$

---

**7. INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS**

(a) L'investissement en immobilisations est calculé comme suit :

	<b>2024</b>	2023
Immobilisations	<b>344 725 \$</b>	327 219 \$
Montants financés par apports reportés	<b>(133 376)</b>	(171 267)
	<b>211 349</b>	155 952

(b) Changement aux actifs nets investis en immobilisations est calculé comme suit :

	<b>2024</b>	2023
Déficit des revenus sur les charges		
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<b>37 891</b>	31 965
Amortissement des immobilisations	<b>(89 234)</b>	(74 993)
	<b>(51 343)</b>	(43 028)
Variation nette de l'investissement des immobilisations		
Immobilisations acquises	<b>106 740</b>	187 421
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	-	(118 520)
	<b>106 740</b>	68 901

---

# CENTRE COMMUNAUTAIRE SAINTE-ANNE

## Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2024

---

### 8. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<b>2024</b>	2023
Solde, début de l'exercice	<b>171 267 \$</b>	84 712 \$
Apports reçus	-	118 520
Moins les montants amortis à titre de revenus	<b>(37 891)</b>	(31 965)
	<b>133 376 \$</b>	171 267 \$

---

### 9. FONDS D'ACTIFS AFFECTÉS

En 2021-2022 le Conseil communautaire a créé un fonds d'actifs affectés. Au cours de l'année 2023-2024, 100 000 \$ (nil \$ en 2023) ont été approuvés pour être transférés du fonds d'actifs affectés au fonds d'actifs nets non affectés.

---

### 10. AUTRES REVENUS

	Budget	<b>2024</b>	2023
Revenu - Nouveaux arrivants	95 965 \$	76 998 \$	89 286 \$
Revenu timbres	500	699	1 817
Autres revenus	<b>15 000</b>	<b>16 488</b>	10 210
	<b>111 465 \$</b>	<b>94 185 \$</b>	101 313 \$

---

### 11. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

En 2023-2024, le Centre a reçu de la province du Nouveau-Brunswick un octroi de 701 629 \$ (715 679 \$ en 2023), ainsi que des revenus en provenance de divers ministères de l'ordre de 1 580 189 \$ (1 380 467 \$ en 2023) pour un total de 2 281 818 \$ (2 096 146 \$ en 2023). De ce montant, 0 \$ est à recevoir au 31 mars 2024.

---

### 12. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Le Centre communautaire Sainte-Anne est économiquement dépendant de la province du Nouveau-Brunswick.

---

### 13. BUDGET

Les chiffres du budget tel qu'énoncés dans l'état des résultats ont eu l'approbation du Conseil communautaire Sainte-Anne et ne sont pas audités.

---

### 14. GESTION DE L'ACTIF NET

L'objectif du Centre communautaire Sainte-Anne sur le plan de la gestion de son actif net est de demeurer une entité viable tout en s'acquittant de son mandat, soit contribuer, en tant que rassembleur, au rayonnement et à la promotion de la francophonie dans la région de la capitale. Il atteint cet objectif en exerçant une gestion quotidienne solide des flux de trésorerie et en comparant régulièrement les produits et les dépenses aux budgets annuels d'exploitation et de capital.

---

## CENTRE COMMUNAUTAIRE SAINTE-ANNE

### Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2024

---

#### 15. ENDETTEMENT BANCAIRE

Le Centre dispose d'une marge de crédit de 100 000 \$ qui n'a pas été utilisée à la fin de l'année. Elle porte intérêt au taux préférentiel majoré de 3,5 %.

---